



DISCOURS DE

**S.E. AMB. Minata Samaté Cessouma
Commissaire aux Affaires Politiques
Commission de l'Union Africaine**

**AU 3^e FORUM POLITIQUE DE LA COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE (CUA) ET DU RÉSEAU DES INSTITUTIONS NATIONALES
AFRICAINES DES DROITS DE L'HOMME (RINADH)**

ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE

05 SEPTEMBRE 2019

- **Monsieur Birhanu Tsegayie, Procureur général de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie;**
- **Mme Amira Elfadil, Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine;**
- **Monsieur Osama Abdelkhalek, Ambassadeur, Représentant permanent de la République Arabe d'Égypte auprès de l'Union africaine et Président du Comité des Représentants permanents de l'Union africaine;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Comité des Représentants permanents de l'Union africaine;**
- **Monsieur Morten Von Hanno Aasland, Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Union africaine;**
- **Distingués représentants du Conseil exécutif du RINADH et des membres du réseau;**
- **Mme Nwanneakolam Vwede-Obahor, Représentante régionale du Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme auprès de l'Union africaine et du Bureau régional de l'Afrique de l'Est;**
- **M. Lamin Momodou Manneh, Directeur du Centre régional de service du Programme des Nations unies pour le développement de l'Afrique;**
- **Distingués participants ; Mesdames et Messieurs.**

Au nom de la Commission de l'Union africaine et en mon propre nom, je souhaite à toutes et à tous la bienvenue au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, capitale politique du continent africain.

Je tiens à remercier le gouvernement et le peuple de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie, et en particulier Monsieur **Birhanu Tsegayie**, Procureur général pour le soutien qu'il a apporté à l'organisation de cet événement majeur ici à Addis-Abeba.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude aux responsables et aux membres du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH), ainsi qu'au Centre régional de service du PNUD pour l'Afrique, qui a établi un partenariat avec la CUA pour

organiser cette réunion et faciliter un certain nombre de recherches sur l'état des ressources humaines et des droits des peuples en Afrique.

Le Département des affaires politiques de l'Union africaine a l'honneur d'accueillir ce 3^{ème} Forum politique de la Commission de l'Union africaine (CUA) et du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH). Cette rencontre sera consacrée, pour l'essentiel, au rôle des institutions nationales de droits de l'homme dans la réalisation du thème de 2019 de l'Union africaine: «Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes: vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique».

Distingués participants ;

Mesdames et Messieurs.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) environ 70,8 millions de personnes sont déplacées de force dans le monde. Certes, les déplacements forcés constituent un défi mondial. Toutefois, le continent africain est l'un des plus touchés, avec un tiers de ces personnes déplacées de force.

Le terrorisme, les effets des changements climatiques et les conflits sont les principales causes de ces déplacements. Il faut aussi relever que la traite d'êtres humains, le refoulement de réfugiés et de personnes déplacées internes, les migrations illégales, le recrutement forcé par des réseaux terroristes, l'insuffisance de sécurité dans les camps de réfugiés et personnes déplacées internes, etc. exacerbent encore plus ces déplacements forcés.

Ces déplacements forcés sapent les efforts visant à promouvoir la bonne gouvernance, la sécurité, la stabilité politique et le développement économique du continent.

En outre, l'impact de ces déplacements sur les moyens de subsistance et le bien-être des populations est considérable. Des individus et des familles entières sont obligés de fuir leurs maisons ou vivent dans des conditions précaires.

A cet égard, je suis convaincue que les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) que vous représentez, ont un rôle primordial à jouer pour apporter des solutions durables à ces problèmes de personnes déplacées, de réfugiés et des rapatriés sur le continent. Vous conviendrez également avec moi que les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire sont une cause principale des déplacements forcés et des crises humanitaires.

S'agissant justement des droits de l'homme, l'approche de l'Union africaine est clairement définie, dans l'aspiration 3 de l'Agenda 2063 - une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et de la primauté du droit.

Excellences ;

Distingués invités;

Mesdames et Messieurs;

Le forum d'Addis Abeba offre une occasion de mener une réflexion plus approfondie sur la manière de défendre, de respecter et de faire respecter les droits humains des réfugiés et des personnes déplacées internes. Toute chose qui contribuera à la recherche de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique. Il s'agira particulièrement d'analyser les moyens par lesquels vos institutions pourront contribuer à limiter les déplacements forcés liés aux violations des droits de l'homme, aux violences électorales, à l'intolérance, aux violences sexuelles et basées sur

le genre, aux persécutions, à l'impunité, au terrorisme et à l'extrémisme violent, à la mauvaise gestion des ressources naturelles, à la corruption, etc.

Je sais compter sur le RINADH, en tant qu'organe de coordination des institutions nationales des droits de l'homme en Afrique, pour collaborer étroitement avec l'Union africaine afin d'améliorer le sort des réfugiés et des personnes déplacées internes.

Pour cela, votre réseau doit être à l'avant-garde de la vulgarisation, de la ratification et de la domestication de la Convention de l'OUA de 1969 relative aux réfugiés et de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique de 2009 (Convention de Kampala) dans les droits nationaux.

Le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme devrait également plaider en faveur de la fourniture de services sociaux de base telle que la santé et l'éducation pour les réfugiés et les personnes déplacées, et accorder une plus grande place à la protection des droits des femmes, des filles, des enfants, des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap déplacés. Je souhaite que nos échanges soient fructueux et que nous relevions du mieux possible ce défi.

Je vous remercie de votre aimable attention.
